

Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble
CONDORCET
92 AVENUE VICTOR HUGO 1 RUE DES
93300 AUBERVILLIERS

➤ Procès-Verbal de l'Assemblée générale ordinaire ◀ Du 20.06.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-huit heures trente

Les copropriétaires de l'immeuble sis :

**RESIDENCE CONDORCET
1 RUE DES 21 APPELES MORTS POUR LA FRANCE
93300 AUBERVILLIERS**

se sont réunis AGECA
177 RUE DE CHARONNE
75011 PARIS

sur convocation régulière qui leur a été adressée par le Syndic.

Il est constaté, à l'examen de la feuille de présence, dûment émargée par chaque copropriétaire en entrant en séance, que **76** copropriétaires représentant **4575** voix sur **10027** voix constituant le Syndicat des Copropriétaires, sont présents, représentés ou ont voté par correspondance.

N'ont pas participé aux votes des résolutions prévues à l'ordre du jour, les absents non représentés dont les noms suivent :

2HRS (17) , ABATECOLA JEAN MARIE (36), ABRACHY VINCENT (52) , AGUINET CYRILLE (53), ALVES DO NASCIMENTO (40) , AMIOT (35), AMOROS JEAN PIERRE (47) , BARTHOUMEYROU (42), BASSIEN BERNARD (39) , BAUER - TRANQUARD (60), BEAUFILS (88) , BECHT STEPHAN (43), BENAÏM VILLENEUVE (38) , BENOIT (36), BENZENATI GOURIO ET BRINIS Nabyl (78) , BODU-LAVIGNE ANTOINE (40), BOURGUIBA TEYMOUR (41) , BOURGUIGNON D HERBIGNY EMERIC (41), BOURRASSE SYLVIE/JEROME (42) , BRAUN CELINE (49), BRUAND GARRY (41) , BRUNET MARC (43), BURGENTZLE (41) , CHADELAUD - TESTU (42), CHARDAC ERIC (45) , CHENEAU - NAZARIAN (40), CIRIC (35) , COCHENNEC ANTOINE (38), COCHENNEC Philippe - Chantal (102) , COHEN IMMA (44), CURMER (42) , DAMMERY OLIVIER (44), DAVID (58) , DE LA ROSE (48), DE SURIREY DE SAINT REMY (98) , DEFRANOUX VALERIE (45), DEMAY (43) , DEPIT / GAUDEFRROY DOMINIQUE / CO (53), DI PASQUALE GREGORY (45) , DI PASQUALE SEBASTIEN (43), DINTRAS (56) , DIOGO EVELYNE (84), DOUVRY ISABELLE (58) , DUBOIS SYLVAIN (45), DUBOSQ MARIE PIERRE (39) , DUPRIEZ (49), EA CHAI (105) , EL YAMANI (49), EQUINE (56) , FANANHOUEDO Merveille (44), FASSLER (41) , FAUCON OLIVIER (57), FAVARO (45) , FAVREAU GREGORY (38), FOUCHER JULIEN (41) , GALLOT (53), GAUTRIN SAMUEL (40) , GILLY - RAYNAUD (42), GIRAUD ALAIN (53) , GODARD (45), GRIDEL GONZAGUE (43) , HOUEIX FABRICE (39), HUGUENIN BRUNO (40) , HUMEZ ALEXANDRE (50), HUON DE KERMADEC (55) , JALABERT (34), JALLAIS STEPHANE (38) , JOUANNEAU DAVID (49), JULIEN BRUNO (56) , LACOUR (94), LAFFINEUR JEAN (48) , LAI KAN THON WILLIAM (36), LE METTER HUGUES (59) , LE VANNIER ARNAUD (34), LEFEBVRE BENOIT (42) , LEFEBVRE DOMINIQUE (40), LEGRIS (58) , LISCIA SADIK LAURENT (38), LIU FENG (41) , LIU YUANYUAN (42), LOSSER (56) , MALIN JONATHAN (39), MARTIN (44) , MCHUGH SMCOCK (39), METHALIE (45) , METTHEY VINCENT/BENEDICTE (46), MORTIER PATRICK (3) , MULLER /

TOURATIER (39), MULLER BERNARD (49), NEAU - LEDIG (40), NOYER YVES (42), NUYTENS (36), OHANA OURIEL (58), OHAYON YAELLE (41), PAULIN EMMANUEL (32), PERRINE ERIC (51), PICCOLI WENTZO MARIE / NICOLAS (45), QUILGHINI CAROLE (38), QUILLER (48), RAPOSO NOGUEIRA/LE ROCH ANA (51), REBELLE / BRISSE BRUNO / EMMANUE (49), ROUSSEL FABRICE (36), SCAIRATO VIANA (40), SERGENT JEAN LOUP (41), SMADJA (42), SOUDAN BERTRAND (53), UNDERGROUND (51), VANDENHECKE (40), VARON (34), VERLOOVE Loic - Cesar - Sasha (44), VESPERINI (104), VINCENT - CIRET (41), WOLFF THIERRY (54), WONG-SO GUILLAUME (41), YAO DIBI (37).

Soit un total de **5452 voix**.

Ont été reçus par le syndic sans indication du nom du mandataire et distribués par le ~~président du conseil syndical / un membre du conseil syndical~~ / le président de séance conformément à l'article 15-1 du décret du 17 mars 1967 les mandats des copropriétaires suivants :

découlant de la feuille de présence émargée et signée par les membres du bureau.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. **ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE**
2. **ELECTION DU SCRUTATEUR**
3. **ELECTION D'UN SECRETAIRE**

4. **COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL SUR SES MISSIONS ET AVIS RENDUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**
5. **QUITUS AU SYNDIC**

6. **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01.01.2022 AU 31.12.2022**
7. **VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01.01.2024 AU 31.12.2024**
8. **FIXATION D'UN MONTANT DE COTISATION AU FONDS TRAVAUX SUPERIEUR AU MONTANT OBLIGATOIRE POUR L'EXERCICE DU 01.01.2024 AU 31.12.2024**

9. **DESIGNATION DU SYNDIC**
10. **DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL**

11. **MODALITES DE CONSULTATION DU CONSEIL SYNDICAL**
12. **MISE EN CONCURRENCE DES MARCHES ET CONTRATS**

13. **INFORMATION : Envoi dématérialisé des convocations et procès verbaux d'Assemblées Générales:**
14. **QUESTIONS DIVERSES**

RÉSOLUTIONS

A l'issue des débats, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

1. **ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE**

Majorité nécessaire : Article 24

Monsieur VALLEE est élu président de séance.

POUR : 4533 sur 4533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 4533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 42 tantièmes.

BLEAU DAVID (42).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS,
REPRESENTES ET AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.**

2. **ELECTION DU SCRUTATEUR**

Majorité nécessaire : Article 24

Madame PICHON est élue scrutatrice.

POUR : 4533 sur 4533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 4533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 42 tantièmes.

BLEAU DAVID (42).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS,
REPRESENTES ET AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.**

3. **ELECTION D'UN SECRETAIRE**

Majorité nécessaire : Article 24

Madame COUDRAY, représentant le cabinet FONCIA PARIS EST, est élue secrétaire.

POUR : 4533 sur 4533 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 4533 tantièmes.

ABSTENTIONS : 42 tantièmes.

BLEAU DAVID (42).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS,
REPRESENTES ET AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.**

4. **COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL SUR SES MISSIONS ET AVIS RENDUS AU
COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Majorité nécessaire : Sans Vote

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du conseil syndical.

5. **QUITUS AU SYNDIC**
Majorité nécessaire : Article 24

Résolution :

L'assemblée générale donne quitus au syndic de sa gestion pour la période écoulée.

POUR : 3049 sur 3355 tantièmes.

CONTRE : 306 sur 3355 tantièmes.

BASTIEN PHILIPPE (40), BLUM DIDIER(81), CH B (21), DINASQUET NICOLAS(43), FERNANDEZ AURE (82), HUYNH SEBASTIEN(39), .

ABSTENTIONS : 1220 tantièmes.

BARBULESCO ALAIN (36), BLEAU DAVID(42), COMMUNE D AUBERVILLIERS (858), CORDIER - NEVEUX EMMANUEL/ISABEL(41), GIRAULT FOURNIER PATRICK (37), IIUET STEPHANE(81), JACQUIER LUDOVIC (40), MEILLAND JOSIANE(85), .

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES PRESENTS, REPRESENTES ET AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.

6. **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01.01.2022 AU 31.12.2022**
Majorité nécessaire : Article 24

Pièces annexes :

- L'état financier après répartition, au 31/12/2022 (annexe 1),
- Le compte de gestion général de l'exercice clos réalisé du 01/01/2022 au 31/12/2022, comprenant :
 - Annexe 2 : les charges et produits de l'exercice par nature,
 - Annexe 3 : les opérations courantes par clés de répartition,
 - Annexe 4 : les travaux et opérations exceptionnelles, votés, clôturés,
 - Annexe 5 : les travaux et opérations exceptionnelles, votés, non clôturés, par clés de répartition
- La liste des copropriétaires débiteurs et créditeurs,
- La répartition individuelle transmise préalablement à la présente assemblée générale par courrier séparé,

Modalités de vérification des pièces justificatives des charges :

Les comptes de l'exercice peuvent être vérifiés par tout copropriétaire, le 6^{ème} jour ouvré qui précède l'assemblée générale ou sur rendez-vous au bureau du syndic.

Résolution :

L'assemblée générale approuve les comptes de charges de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

POUR : 3601 sur 3622 tantièmes.

CONTRE : 21 sur 3622 tantièmes.

CH B (21).

ABSTENTIONS : 953 tantièmes.

BLEAU DAVID (42), COMMUNE D AUBERVILLIERS(858), FERRE - VIRIEUX (53).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES PRESENTS, REPRESENTES ET AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.

7. **VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE DU 01.01.2024 AU 31.12.2024**

Majorité nécessaire : Article 24

Résolution :

L'Assemblée Générale fixe le budget de l'exercice à la somme de 48 845,00euros.

Elle autorise le syndic à procéder aux appels provisionnels à proportion du ¼ du budget voté, le 1er jour de chaque trimestre.

Rappel :

Il est rappelé à tous les copropriétaires que les appels de provisions émis par le syndic pour faire face aux dépenses de gestion courante, dans la limite du budget ci-dessus adopté, sont exigibles le premier jour de chaque trimestre civil, soit les 1^{ers} janvier, avril, juillet et octobre (Article 14-1 de la loi du 10 juillet 1965).

POUR : 3623 sur 3623 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 3623 tantièmes.

ABSTENTIONS : 952 tantièmes.

COMMUNE D AUBERVILLIERS (858), FERRE - VIRIEUX(53), LE ROUZIC OU QUILGHINI (41).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS, REPRESENTES ET AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.

8. **FIXATION D'UN MONTANT DE COTISATION AU FONDS TRAVAUX SUPERIEUR AU MONTANT OBLIGATOIRE POUR L'EXERCICE DU 01.01.2024 AU 31.12.2024**

Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

L'Assemblée Générale décide d'augmenter la cotisation annuelle à % du budget prévisionnel.

La cotisation au fonds travaux sera appelée selon les mêmes modalités que le budget prévisionnel, selon la clé « charges communes générales ».

En cas d'ajustement du budget prévisionnel, le montant de la cotisation annuelle sera ajusté dans la même proportion.

POUR : 2873 sur 10027 tantièmes.

BARCELONE PATRICE (43), BAUER ALAIN(42), BEL CATHERINE (40), BESSE MAXIME(39), BLUM DIDIER (81), BOUAZIZ RICHARD(51), BOUNAHMIDI ANAS (34), BRUTUS PAUL(86), CH B (21), CONSEIL(54), CORDIER - NEVEUX EMMANUEL/ISABEL (41), DA SILVA - BORRA CYRIL(51), DE SMEDT (40), DESJOUR THIERRY(43), DIAZ (52), DINASQUET NICOLAS(43), DOERLER - POIRAT (54), DUWAT LENGLIN(38), FERNANDEZ AURORE (82), FETZER ISABELLE(43), FRANIATTE KEVIN (57), GIRAULT FOURNIER PATRICK(37), GONZALES ALEXANDRE (40), GUILBAUT FRANCOIS(38), GUILLE HENRI (50), GUILLON(43), HUET STEPHANE (81), HUYNH SEBASTIEN(39), ISENBRANDT MATHIEU (43), JACQUIER LUDOVIC(40), JULOU HERVE (52), KALENDAROV DRASKO(54), KERACHNI (50), KUBIAK SYLVAIN(56), LEFOUR (37), LENTINI(40), MACYSE (39), MAGUIN(48), MARTI MARC (43), MAYER ROLAND(38), MEILLAND JOSIANE (85), MEYNIUEUX(44), PERIER LAURENT (43), PHILIPPOT ERIC(49), RIVET - BONJEAN MONIA (45), ROCHETTE PHILIPPE(41), RONDEAU GABRIEL (40), SAGE(42), SIBIRIL (36), SIGOREL THOMAS(34), TERRE SEVERINE (43), TREILLARD(44), VALENTINI THIERRY (54), VALLEE(129), VANDERSTRAETEN CATHERINE (34), VOUTERS HENRI(51), YIN ANGELA (119), ZHENG DEFA(37), .

CONTRE : 706 sur 10027 tantièmes.

ABSTENTIONS : 996 tantièmes.

BARROUQUERE-THIEL / MARGARON ERI (39), COMMUNE D AUBERVILLIERS(858), FERRE (46), FERRE - VIRIEUX(53), .

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.
CETTE RESOLUTION EST REJETEE A LA MAJORITE.

La cotisation annuelle reste fixée au montant obligatoire, soit 5% du montant du budget prévisionnel.

9. **DESIGNATION DU SYNDIC**

Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

Pièce Jointe : Contrat de syndic ALUR

Résolution :

L'Assemblée Générale désigne FONCIA PARIS EST, dont le siège social est 74 Bld de Reuilly 75012 PARIS en qualité de syndic, selon contrat joint à la convocation, à compter du 2206/2023 jusqu'au 3009/2024.

Son établissement secondaire, FONCIA PARIS EST 74 BLD REUILLY 75012 PARIS assurera la gestion quotidienne de l'immeuble.

L'Assemblée mandate le Président de séance pour signer le contrat de syndic.

POUR : 4186 sur 10027 tantièmes.

CONTRE : 21 sur 10027 tantièmes.

ABSTENTIONS : 283 tantièmes.

BARBULESCO ALAIN (36), BLEAU DAVID(42), BLUM DIDIER (81), CORDIER - NEVEUX EMMANUEL/ISABEL(41), DINASQUET NICOLAS (43), JACQUIER LUDOVIC(40), .

DEFAILLANTS : 85 tantièmes.

BARRIERES HERLAND (85).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

IL Y A ABSENCE DE DECISION, FAUTE DE MAJORITE REQUISE EN FAVEUR OU CONTRE UNE DECISION.

L'assemblée générale :

- constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet obtient au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires
- procède, conformément à l'article 25-1 immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24

POUR : 4186 sur 4207 tantièmes.

CONTRE : 21 sur 4207 tantièmes.

CH B (21).

ABSTENTIONS : 283 tantièmes.

BARBULESCO ALAIN (36), BLEAU DAVID(42), BLUM DIDIER (81), CORDIER - NEVEUX EMMANUEL/ISABEL(41), DINASQUET NICOLAS (43), JACQUIER LUDOVIC(40), .

DEFAILLANTS : 85 tantièmes.

BARRIERES HERLAND (85).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES PRESENTS, REPRESENTES ET AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.

10. **DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL**

Historique :

Il est rappelé le nom des personnes faisant partie, à ce jour, du Conseil Syndical :
MME CONSEIL , M. MEYNIEX , M. VALLEE

Résolution :

L'Assemblée Générale désigne en qualité de membres du Conseil Syndical, à compter de la présente assemblée et jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice en cours, les personnes suivantes élues unanimentement :

10.1 Candidature de Madame CONSEIL

Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

POUR : 4404 sur 10027 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 10027 tantièmes.

ABSTENTIONS : 171 tantièmes.

BARCELONE PATRICE (43), BEL CATHERINE(40), FERRE (46), TESTARD ANTOINE(42), .

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

IL Y A ABSENCE DE DECISION, FAUTE DE MAJORITE REQUISE EN FAVEUR OU CONTRE UNE DECISION.

L'assemblée générale :

- constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet obtient au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires
- procède, conformément à l'article 25-1 immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24

POUR : 4404 sur 4404 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 4404 tantièmes.

ABSTENTIONS : 171 tantièmes.

BARCELONE PATRICE (43), BEL CATHERINE(40), FERRE (46), TESTARD ANTOINE(42), .

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS, REPRESENTES ET AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.

10.2 Candidature de Monsieur MEYNIEUX

Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

POUR : 4446 sur 10027 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 10027 tantièmes.

ABSTENTIONS : 129 tantièmes.

BARCELONE PATRICE (43), BEL CATHERINE(40), FERRE (46).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

IL Y A ABSENCE DE DECISION, FAUTE DE MAJORITE REQUISE EN FAVEUR OU CONTRE UNE DECISION.

L'assemblée générale :

- constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet obtient au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires
- procède, conformément à l'article 25-1 immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24

POUR : 4446 sur 4446 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 4446 tantièmes.

ABSTENTIONS : 129 tantièmes.

BARCELONE PATRICE (43), BEL CATHERINE(40), FERRE (46).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS, REPRESENTES ET AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.

10.3 Candidature de Monsieur VALLEE

Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

POUR : 4446 sur 10027 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 10027 tantièmes.

ABSTENTIONS : 129 tantièmes.

BARCELONE PATRICE (43), BEL CATHERINE(40), FERRE (46).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

IL Y A ABSENCE DE DECISION, FAUTE DE MAJORITE REQUISE EN FAVEUR OU CONTRE UNE DECISION.

L'assemblée générale :

- constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet obtient au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires
- procède, conformément à l'article 25-1 immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24

POUR : 4446 sur 4446 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 4446 tantièmes.

ABSTENTIONS : 129 tantièmes.

BARCELONE PATRICE (43), BEL CATHERINE(40), FERRE (46).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS, REPRESENTES ET AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.

10.4 Candidature de Madame CHOUDHRY (SCI CHB)

Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

POUR : 4412 sur 10027 tantièmes.

CONTRE : 34 sur 10027 tantièmes.

ABSTENTIONS : 129 tantièmes.

BARCELONE PATRICE (43), BEL CATHERINE(40), FERRE (46).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

IL Y A ABSENCE DE DECISION, FAUTE DE MAJORITE REQUISE EN FAVEUR OU CONTRE UNE DECISION.

L'assemblée générale :

- constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet obtient au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires
- procède, conformément à l'article 25-1 immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24

POUR : 4412 sur 4446 tantièmes.

CONTRE : 34 sur 4446 tantièmes.

BOUNAHMIDI ANAS (34).

ABSTENTIONS : 129 tantièmes.

BARCELONE PATRICE (43), BEL CATHERINE(40), FERRE (46).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.
**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES PRESENTS,
REPRESENTES ET AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.**

10.5 Candidature de Monsieur BEN ZAIED

Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

POUR : 4412 sur 10027 tantièmes.

CONTRE : 34 sur 10027 tantièmes.

ABSTENTIONS : 129 tantièmes.

BARCELONE PATRICE (43), BEL CATHERINE(40), FERRE (46).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

**IL Y A ABSENCE DE DECISION, FAUTE DE MAJORITE REQUISE EN
FAVEUR OU CONTRE UNE DECISION.**

L'assemblée générale :

- constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet obtient au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires
- procède, conformément à l'article 25-1 immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24

POUR : 4412 sur 4446 tantièmes.

CONTRE : 34 sur 4446 tantièmes.

BOUNAHMIDI ANAS (34).

ABSTENTIONS : 129 tantièmes.

BARCELONE PATRICE (43), BEL CATHERINE(40), FERRE (46).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES PRESENTS,
REPRESENTES ET AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.**

10.6 Candidature spontanée de Monsieur BASTIEN

Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

POUR : 4446 sur 10027 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 10027 tantièmes.

ABSTENTIONS : 129 tantièmes.

BARCELONE PATRICE (43), BEL CATHERINE(40), FERRE (46).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

**IL Y A ABSENCE DE DECISION, FAUTE DE MAJORITE REQUISE EN
FAVEUR OU CONTRE UNE DECISION.**

L'assemblée générale :

- constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet obtient au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires
- procède, conformément à l'article 25-1 immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24

POUR : 4446 sur 4446 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 4446 tantièmes.

ABSTENTIONS : 129 tantièmes.

BARCELONE PATRICE (43), BEL CATHERINE(40), FERRE (46).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS, REPRESENTES ET AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.

10.7 Candidature spontanée de Monsieur GIRAULT FOURNIER

Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

POUR : 4446 sur 10027 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 10027 tantièmes.

ABSTENTIONS : 129 tantièmes.

BARCELONE PATRICE (43), BEL CATHERINE(40), FERRE (46).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

IL Y A ABSENCE DE DECISION, FAUTE DE MAJORITE REQUISE EN FAVEUR OU CONTRE UNE DECISION.

L'assemblée générale :

- constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet obtient au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires
- procède, conformément à l'article 25-1 immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24

POUR : 4446 sur 4446 tantièmes.

CONTRE : 0 sur 4446 tantièmes.

ABSTENTIONS : 129 tantièmes.

BARCELONE PATRICE (43), BEL CATHERINE(40), FERRE (46).

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS, REPRESENTES ET AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.

11. MODALITES DE CONSULTATION DU CONSEIL SYNDICAL

Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

Résolution :

(Hors application de l'article 18, 3^{ème} alinéa, en cas d'urgence)

L'Assemblée Générale fixe à 1500,00 euros TTC le montant des marchés et contrats à partir duquel le Conseil Syndical est consulté.

POUR : 4533 sur 10027 tantièmes.

CONTRE : 42 sur 10027 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

IL Y A ABSENCE DE DECISION, FAUTE DE MAJORITE REQUISE EN FAVEUR OU CONTRE UNE DECISION.

L'assemblée générale :

- constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet obtient au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires
- procède, conformément à l'article 25-1 immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24

convocation en recommandé papier est en moyenne proche de 6 euros. Cette économie profite directement au syndicat des copropriétaires.

Ecologique : moins de production de papier

La souscription à ce service est individuelle. Il vous suffit de remplir en ligne le formulaire d'adhésion depuis votre espace sécurisé Myfoncia, dans la rubrique E-reco.

14. QUESTIONS DIVERSES

Majorité nécessaire : Sans Vote

Point sur la demande de conciliation avec la société Léon Grosse.

Le Syndic organisera une réunion en visio avec Maître Baudiffier et les membres du conseil syndical.

POUR : 4533 sur 4575 tantièmes.

CONTRE : 42 sur 4575 tantièmes.

BLEAU DAVID (42).

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES PRESENTS, REPRESENTES ET AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.

12. **MISE EN CONCURRENCE DES MARCHES ET CONTRATS**

Majorité nécessaire : Article 25 (possibilité de 2ème lecture immédiate art. 24 selon art. 25-1)

Résolution :

L'Assemblée Générale fixe à 3000,00 euros TTC le montant à partir duquel la mise en concurrence des marchés et contrats est rendue obligatoire.

Pour les contrats reconduits par tacite reconduction, cette mise en concurrence interviendra au plus tard tous les 5 ans.

POUR : 4476 sur 10027 tantièmes.

CONTRE : 99 sur 10027 tantièmes.

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

IL Y A ABSENCE DE DECISION, FAUTE DE MAJORITE REQUISE EN FAVEUR OU CONTRE UNE DECISION.

L'assemblée générale :

- constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet obtient au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires
- procède, conformément à l'article 25-1 immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24

POUR : 4476 sur 4575 tantièmes.

CONTRE : 99 sur 4575 tantièmes.

BLEAU DAVID (42), ESQUERRE -POURTERE YVES(57), .

ABSTENTIONS : 0 tantièmes.

76 copropriétaires totalisent 4575 tantièmes au moment du vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES PRESENTS, REPRESENTES ET AYANT VOTE PAR CORRESPONDANCE.

13. **INFORMATION : Envoi dématérialisé des convocations et procès verbaux d' Assemblées Générales:**

Majorité nécessaire : Sans Vote

Résolution :

Vous pouvez dès maintenant choisir de recevoir vos convocations et procès-verbaux d'assemblées générales par notification électronique.



Foncia a choisi de mettre en œuvre la solution décrite dans les articles 64-5 à 64-8 du décret du 17 mars 1967.

Les avantages de cette solution sont nombreux :

Pratique : vous ne vous déplacez plus à la poste. Vous êtes averti par e-mail qu'un nouveau document vous est notifié, à télécharger depuis votre espace sécurisé.

Economique : l'envoi est facturé 1,74 euro TTC par le prestataire de services de confiance qualifié que nous avons sélectionné, alors que le timbrage d'une

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président, après émargement de la feuille de présence par les membres du bureau lève la séance à 21h00.

Le Président	
M. VALLEE	
Le Secrétaire	
Mme N. COUDRAY	 FONCIA PARIS S.A.S au capital de 10 000 € 74 BOULEVARD DE REUILLE TEL. : 01.55.25.20. 518 931 340 RCS PARIS
Le(s) scrutateur(s)	
Mme PICHON	